Le dispositif jeune docteur : un levier pour votre R&D.



Fonctionnement du dispositif

Adossé au Crédit Impôt Recherche, le dispositif jeune docteur est un dispositif fiscal permettant de financer entièrement pendant 2 ans le salaire de vos personnels R&D titulaires d'un doctorat.

Concrètement, si vous recrutez un docteur sur un poste de recherche et développement pour son premier CDI suivant l'obtention de son doctorat, son salaire brut chargé est comptabilisé pour son quadruple dans l'assiette des dépenses de votre Crédit Impôt Recherche. Finalement, vous récupérez donc annuellement 120% du salaire brut chargé en Crédit Impôt Recherche.

Calcul du montant récupéré

Prenons l'exemple d'un docteur recruté sur un poste de R&D à un salaire de 40 000 euros brut annuel, soit 56 400 euros brut chargé.

Salaire brut chargé compté double 112 800 €

Frais de fonctionnement 112 800 €

(forfaitairement double du salaire brut chargé)

Montant total de l'assiette de dépenses 225 600 €

Taux du Crédit Impôt Recherche 30%

Montant récupéré annuellement 67 680 €

Critères d'éligibilité

Pour le jeune docteur

- Doit être son premier CDI suivant l'obtention de son doctorat.
- Doit être recruté sur un poste de R&D.
- Pas de critère d'âge.
- Pas de contrainte de nationalité ni de lieu d'obtention du doctorat.



Pour l'employeur

- Doit être une personne morale domiciliée en France.
- Doit déclarer du Crédit Impôt Recherche.
- Les effectifs de R&D doivent être stables ou en augmentation.
- Pas de critère de taille ou de chiffre d'affaires de l'entreprise.



Ils activent le dispositif jeune docteur avec PhDTalent

Capgemini engineering









Vous souhaitez en savoir plus?

Inscrivez-vous à notre webinaire mensuel, tous les premiers mardis du mois de 11h30 à 12h, sur Zoom.

Je m'inscris au webinaire



